



Blandine LEFEBVRE
Maire de Saint-Nicolas d'Aliermont

à

Mesdames et Messieurs les membres du
CONSEIL MUNICIPAL
76510 SAINT NICOLAS D'ALIERMONT

Saint-Nicolas d'Aliermont, le 5 Février 2024

BL/IR/

Objet : Conseil municipal du 21 février 2024

Madame, Monsieur, Cher(e) Collègue,

J'ai l'honneur de vous prier d'assister à la réunion du Conseil Municipal qui se tiendra en Mairie, salle du conseil municipal,

Le mercredi 21 février 2024 à 18 h 45

Ordre du jour :

- A- Désignation d'un secrétaire de séance
 - B- Approbation du procès-verbal de la réunion précédente
 - C- Communications
 - D- Décisions prises au titre de l'article L-2122-22
- 1- Débat sur les orientations budgétaires 2024
 - 2- Crédits anticipés 2024
 - 3- Revalorisation du montant de la bourse communale pour les échanges linguistiques et classes découvertes
 - 4- Avenant à la convention relative à l'instruction des dossiers d'urbanisme entre la Commune de Petit-Caux- et SNA
 - 5- Concertation préalable à la définition des zones d'accélération des énergies renouvelables sur le territoire communal

Comptant sur votre présence et vous en remerciant,

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, Cher(e) Collègue, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Maire,
Blandine LEFEBVRE,

